



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

### OBJET : PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT

L'an deux mille vingt-trois et le trente Novembre à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.**

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia.

#### ONT DONNÉ PROCURATION :

M. JULLIEN Bernard a donné procuration à M. JULIEN Guillaume  
Mme FALAIX Evelyne a donné procuration à M. BENOIT Gérard  
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain  
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

#### ABSENTS EXCUSÉS :

M. RISSO Gilbert – Mme UGHETTO Wendy – Mme AYMES Patricia – Mme GIACHINO Lisa.

***M. STEPHANE FAYET A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SEANCE.***

Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 30 Novembre 2023.  
Délibération DM\_20231130N103

**OBJET : PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT**



Monsieur Gérard BENOIT, adjoint délégué aux finances, rappelle à l'assemblée qu'au 31 Décembre 2022, la provision budgétaire constituée par la collectivité s'élevait à 350.000 €.

Il propose de constituer une provision à hauteur de 350.000 €. sur l'exercice 2023.

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

**OÙ CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :**

✓ **APPROUVE** la provision pour risques et charges à hauteur de 350.000 €. sur l'exercice 2023.

<p>AFFICHEE LE : .....</p> <p>RETIREE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 7.1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	---